

## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

		culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
<b>HORTICULTURE</b>	<b>chrysanthème</b>		thrips		
			pucerons		momies, syrphes
			acariens		
			punaises		
			chenilles		
			rouille		
			virose		
			cicadelles		
			verticilliose		
	<b>cyclamen</b>		pucerons		
			thrips		
			acariens		
			chenilles		
			sciarides		
			cicadelles		
			tarsonèmes		
			botrytis		
			fusariose		
	<b>poinsettia</b>		bactériose		
			aleurodes		
			acariens		
			botrytis		
			fusariose		
			rhizoctonia		
		cochenilles			

	Pas de pression, surveillance de mise	→ risque quasi nul
	Quelques foyers localisés	→ risque faible
	Populations en extension	→risque moyen
	Forte pression	→ risque fort

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
<b>paysage</b>	tous feuillus	oïdium		
		anthracnose		
	marronnier	Black Rot		
		mineuse		
	buis	pyrale	variable selon secteurs	
	platane	tigre		

2 pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



Les solutions de biocontrôle



Les résistances d'un bioagresseur sur une culture, vis-à-vis d'une matière active.

**Météo et risques :**

T°C	5	10	15	20	25	30	35	40	Risque
Pucerons	Green	Yellow	Orange	Red	Red	Orange	Yellow	Green	++
Acarie	Green	Yellow	Orange	Red	Red	Red	Yellow	Green	++
Thrips	Green	Green	Orange	Red	Red	Orange	Yellow	Green	++

Gamme des températures des prochains jours



## HORTICULTURE

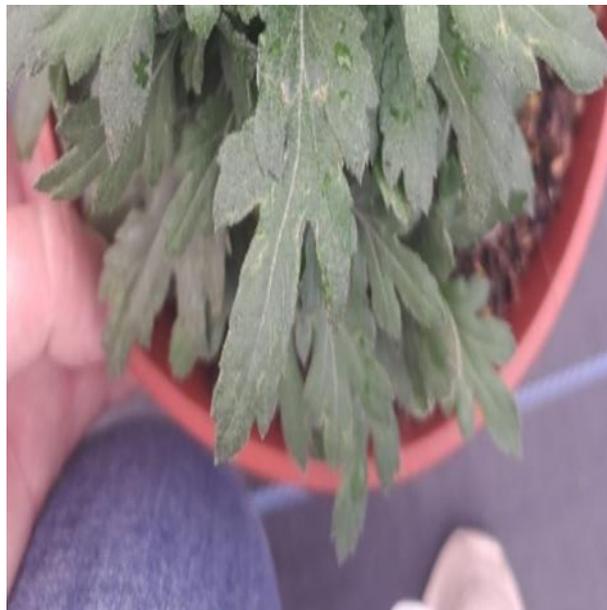
### Chrysanthèmes :



*Chrysanthèmes coupe, grosses fleurs et multifleurs (photo Producteur)*

### Thrips :

Des dégâts de thrips sont observés en culture. Les lâchers réguliers d'acariens prédateurs permettent de contenir ce ravageur sous un certain seuil de nuisibilité.



*Crispations de thrips (photo AE B)*

**VIGILANCE** : Le thrips est l'insecte vecteur du virus TSWV. Puisqu'il n'existe pas de solution contre ce virus, il est important de contenir son vecteur, pour limiter/éviter sa propagation.



+ d'infos sur le TSWV :

Pour rappel les symptômes de TSWV sur chrysanthèmes sont :

- Retard de croissance
- Feuillage rabougri en totalité ou qu'une partie de la plante
- Jaunissement du feuillage, avec des taches brunes



*Symptômes de TSWV sur feuille (photos AE FC)*

### **Pucerons :**

Comme dans la précédent BSV, des pucerons de différentes espèces sont observés sur les apex, le long des tiges et sous les feuilles des chrysanthèmes.



*Foyers de pucerons sur apex (photo AE B)*

Quelques auxiliaires spontanés sont observés dans les foyers, permettant de limiter leur propagation... à condition que le foyer ne soit pas trop important !



*Pupe de syrpe dans chrysanthème (photo Producteur)*

Les différents stades biologiques de la syrphe :



- ✓ Pondu individuellement dans foyers
- ✓ 2 mm



- ✓ Asticot translucide
- ✓ Intestin visible (ligne)
- ✓ Dans les colonies
- ✓ 1-2 cm



- ✓ Immobile
- ✓ Forme de goutte d'eau sale



- ✓ Corps jaune et noir
- ✓ Vol stationnaire
- ✓ Glycopolynophage
- ✓ 1-2 cm



Momies de pucerons sur chrysanthèmes (photo AE B)

### Punaises :

Des adultes de *Lygus* sont observés. Pour l'instant les boutons floraux ne sont pas là, donc pas de dégâts à déplorer...



Adulte de *Lygus* sp. (photo AE B) Adulte de cicadelle et dégâts sur feuille (photo AE B et Alsace)



Autre punaise observée en ce moment : la punaise *Nezara viridula* (grosse punaise verte). Sur la photo ci-contre, on voit l'éclosion de jeunes larves. Au début assez grégaire, elles vont vite essimer pour aller chercher des fruits et boutons à piquer. En cultures maraichères, cette punaise provoque de gros dégâts, qui impactent la qualité et le rendement.

**Chenilles :**



Chenille sur chrysanthème (photo AE B)

Plusieurs observations sont remontées quant à la présence de chenilles dans les cultures (chrysanthèmes et autre).



Surtout impactant sur les grosses fleurs, il est impératif d'avoir une stratégie de protection. Par exemple, cela peut être l'application d'un produit de biocontrôle à base Bt (*Bacillus thuringiensis*) tous les 15 jours, en période à risque.

<p><b><i>Agrotis ipsilon</i></b> Noctuelle terricole, Vers Gris (noctuidés)</p> <p>43 à 50 mm d'envergure</p>		<p><b>Gros papillon.</b> Ailes supérieures marron foncé avec une bande plus claire aux extrémités. Tâches noires en forme de cerceau avec trace effilé. Ailes inférieures beige clair avec un liseret foncé.</p>		<p><b>Grosse chenille.</b> Glabre. 5 paires de fausses pattes abdominales. Corps charnu. Gris foncé avec une ligne longitudinale foncée sur le dos.</p>
<p><b><i>Agrotis segetum</i></b> Noctuelle terricole, Vers Gris (noctuidés)</p> <p>38 à 44 mm d'envergure</p>		<p><b>Gros papillon.</b> Ailes supérieures brun clair. Tâches noires en forme de cerceau. Au repos, ailes superposées. Ailes inférieures argentées.</p>		<p><b>Grosse chenille.</b> Glabre. 5 paires de fausses pattes. Corps charnu. Brun grisâtre, brillant. Avec teinte rose-jaune.</p>
<p><b><i>Autographa gamma</i></b> Noctuelle gamma (noctuidés)</p> <p>50 à 45 mm d'envergure</p>		<p><b>Gros papillon.</b> Ailes supérieures marron à gris. Marque en forme de lettre "gamma" caractéristique. Ailes inférieures crème et plus foncées aux extrémités. Collerette.</p>		<p><b>Grosse chenille.</b> Légèrement velue. 3 paires de fausses pattes : 2 abdominales et 1 anale. Vert pomme avec la tête généralement plus foncée. Lignes latérales claires.</p>
<p><b><i>Chrysodeixis chalcites</i></b> Noctuelle de l'artichaut (noctuidés)</p> <p>32 à 37 mm d'envergure</p>		<p><b>Gros papillons.</b> Ailes supérieures marron aux reflets d'or (<i>Chrysodeixis</i> "Brillant d'or"). Deux tâches blanches caractéristiques. Ailes inférieures marron. Collerette.</p>		<p><b>Chenille de taille moyenne.</b> Quelques poils rigides. 3 paires de fausses pattes : 2 abdominales et 1 anale. Vert fluo. Fines bandes longitudinales. Segments parfois finement ponctués.</p>
<p><b><i>Helicoverpa armigera</i> (Mâle)</b> Noctuelle de la tomate (noctuidés)</p> <p>18 à 40 mm d'envergure</p>		<p><b>Papillon de taille moyenne.</b> Ailes supérieures vert-gris. Tâches noires. Ailes inférieures grises, plus foncées vers les extrémités.</p>		<p><b>Grosse chenille.</b> Légèrement velue. 5 paires de fausses pattes : 4 abdominales et 1 anale. Couleurs variables : blanc, jaune, marron, rouge. 3 bandes longitudinales. Tête et corps parfois ponctués de points.</p>
<p><b><i>Helicoverpa armigera</i> (Femelle)</b> Noctuelle de la tomate (noctuidés)</p> <p>18 à 40 mm d'envergure</p>		<p><b>Gros papillon.</b> Ailes supérieures : marron à orange. Ailes inférieures crème, plus foncées vers les extrémités.</p>		<p><b>Grosse chenille.</b> Légèrement velue. 5 paires de fausses pattes : 4 abdominales et 1 anale. Couleurs variables : blanc, jaune, marron, rouge. 3 bandes longitudinales. Tête et corps parfois ponctués de points.</p>
<p><b><i>Duponcheila fovealis</i></b> Papillon, Pyrale du cyclamen (crambides)</p> <p>19 à 21 mm d'envergure</p>		<p><b>Papillon de taille moyenne.</b> Ailes supérieures marron clair à gris, avec une ligne blanche ondulée. Corps avec rayures. Courbure caractéristique vers le haut de l'abdomen en vol.</p>		<p><b>Chenille de taille moyenne.</b> Quelques poils rigides. 4 paires de fausses pattes. Blanc orangé et translucide. Punctuations/boudiers noirs. Tête noire.</p>
<p><b><i>Cocoeimorpha pronuba</i></b> Tordeuse de l'œillet (tortricides)</p> <p>15 à 18 mm d'envergure</p>		<p><b>Petit papillon en forme de "U"</b> au repos. Ailes marron à orange. Tâches foncées. Corps orange.</p>		<p><b>Petite chenille.</b> Légèrement velue. 5 paires de fausses pattes : 4 abdominales et 1 anale. Jaune, verte à marron. Tête marron.</p>

Les principales chenilles rencontrées sur chrysanthèmes  
(extrait SO'PIC n°43-juillet 2024, ASTREDHOR Sud-Ouest-page5-6)

Retrouver le bulletin SO'PIC au complet [ICI](#)

**Cicadelles :**

Plusieurs observations de cicadelles sur chrysanthèmes sont remontées.

Sur certaine entreprise des individus sont observés, sans dégâts apparents. Mais chez d'autres, on observe des dégâts (piqûres de nutrition qui entraînent une décoloration des feuilles par plage – ne pas confondre avec des dégâts de thrips).



*Adulte de cicadelle et dégâts sur feuille (photo AE B et Alsace)*

La pose de panneaux englués rouges permet de capturer les adultes des cicadelles, et d'enrayer le cycle biologique (plus il y a de panneaux, plus c'est efficace).

## Cyclamens :

### Chenilles :

Comme dans le précédent BSV, des *Duponchelia fovealis* (Adulte et larve) sont observés.



Piège à eau contre *Duponchelia fovealis* (photo Producteur)

Plusieurs solutions alternatives contre ce ravageur :



PREVENTIF : Piégeage des adultes (phéromone) et/ou installation d'*Athetas* (prédateurs généralistes)

CURATIF : application d'un produit à base de *Bacillus thuringiensis* et/ou application de nématodes entomopathogènes

Toutes ces solutions sont complémentaires !

**Poinsettia** :



*Culture de poinsettia (photo AE B)*

**Aleurodes** :

Quelques individus sont observés dans les cultures.



Les lâchers d'acariens prédateurs permettent de contenir les populations. Il faut être bien régulier sur les apports, pour éviter que les aleurodes prolifèrent, car à forte pression, il devient difficile de les contrôler !



## PAYSAGE

### Pin :

### **S** Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

#### Observations :

Quasiment aucune capture de papillons dans le réseau. Les pré-nids ne sont pas encore visibles.

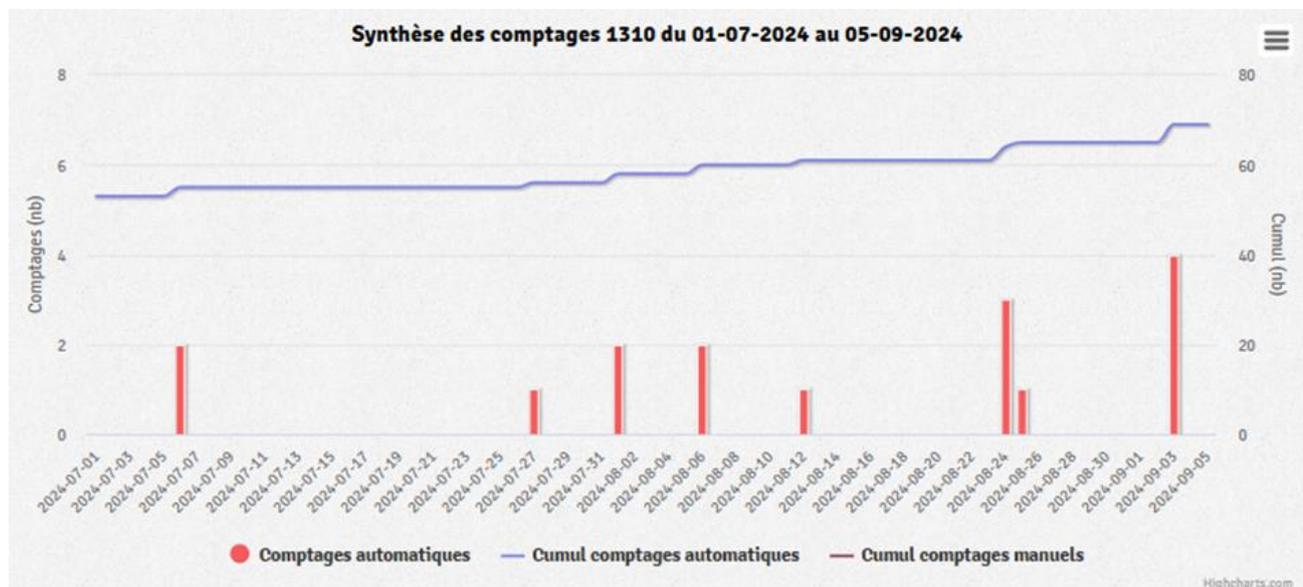


Figure 1 : Captures des papillons dans le piège de surveillance d'Authume 39100 (Source : FREDON BFC).

#### Analyse du risque :

Les vols, la reproduction et les pontes peuvent encore avoir lieu en septembre. Attention aux premières chenilles qui peuvent déjà éclore et les premiers dégâts de consommation d'aiguilles peuvent également déjà être observés.

**Le faible nombre de vols est dû aux nombreuses précipitations du début d'été et du printemps.** Les importantes pluies du printemps ont certainement fortement impacté les vols de papillons et cocons en-fous des chenilles (peu de chrysalides ont réussi à faire la totalité de leurs transformations en papillons).

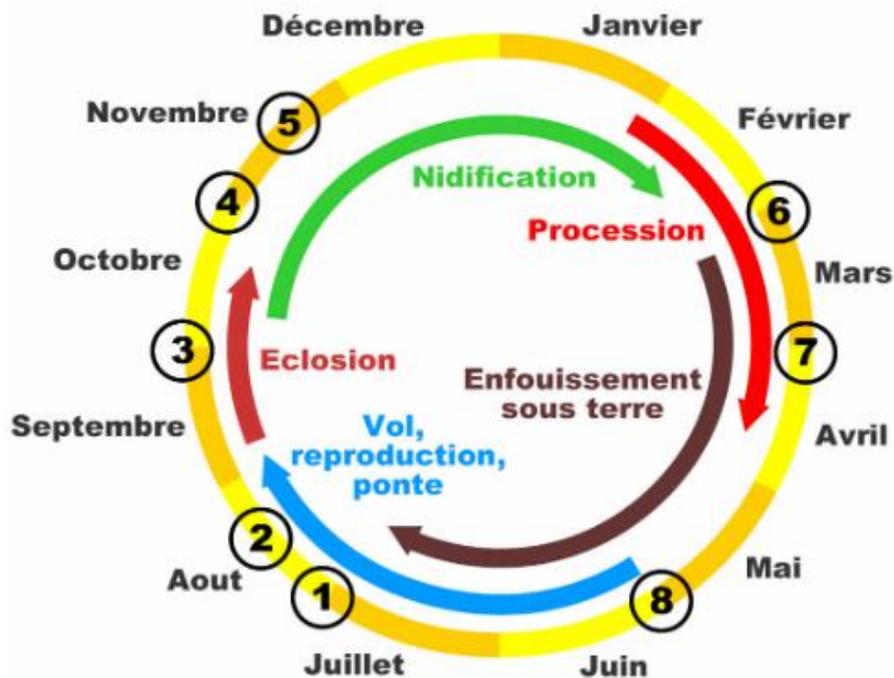


Figure 2 : Cycle biologique de la processionnaire du pin (Source : Site internet de FREDON Occitanie <https://www.fredonoccitanie.com/surveillance/foret/la-processionnaire-du-pin>).

### Méthodes de lutte :

Maintenir les pièges à phéromones jusqu'à la fin totale des vols pour lutter contre les papillons.



**A partir des premiers dégâts de chenilles** (potentiellement mi-septembre) **des traitements à base de *Bacillus thuringiensis* sont possibles** (action sur les chenilles par ingestion). Faire le traitement lorsque aucune précipitation n'est annoncée dans les 48 heures. Le Bt est totalement inutile en préventif. Il se dégrade rapidement (photosensible). Comme pour tous les produits phytosanitaires, respecter la dose et le port des équipements de protection prescrits par le fabricant.



## Chenille Processionnaire du pin : quelles solutions de lutte ?



Les chenilles de la processionnaire du pin sont une problématique sanitaire pour les végétaux, notamment les pins et cèdres, mais aussi de santé publique. Ces chenilles nous incommode dans notre cadre de vie, en nous exposant à leurs poils urticants. **EVITER** tout contact avec les chenilles et protéger les personnes sensibles et les animaux.

Associer les différentes méthodes de lutte réduit le risque d'exposition en diminuant les populations de chenilles. Généraliser et combiner ces méthodes sur un territoire cohérent augmente leur efficacité. L'objectif est d'échapper à la période de fort risque d'urtication de novembre à avril. Il faut donc agir tout le reste

Toute l'année	<b>Lutte biologique par conservation</b> 	<b>Principe :</b> Favoriser l'implantation ou le maintien des prédateurs. Les mésanges consomment les chenilles ; les chauve-souris prédatent les papillons de nuit. <b>Méthode :</b> Installer/entretenir des nichoirs et maintenir les refuges naturels - 10-25/Ha ou distancés de 20m. Faire un entretien des refuges-
Sept-oct	<b>Lutte mécanique</b> 	<b>Principe :</b> Eliminer les pontes et les pré-nids hors période d'urtication. Prévoir une protection minimale (lunettes, gants, habits de rechange). <b>Méthode :</b> Tailler à l'aide de sécateurs ou d'échenilloirs, mettre en sac dans les déchets ménagers ou enterrer.
Sept-nov	<b>Lutte biologique par traitement phytosanitaire</b> 	<b>Principe :</b> Produit de contact agissant par ingestion. Peu rémanent et spécifique. Efficace sur tous les jeunes stades larvaires de papillon. Matière active autorisée en Agriculture Biologique. <b>Méthode :</b> Traiter avec du <i>Bacillus thuringiensis</i> . Respecter les précau-
Déc-avril	<b>Piège de parcours</b> 	<b>Principe :</b> Collecter les chenilles en procession descendant le long du tronc. Ce système évite l'accès des chenilles au sol au moment où elles sont le plus urticantes. <b>Méthode :</b> Poser sur le tronc un piège à collerette. Un piège par arbre
Juin-mi-août	<b>Piège à phéromone</b> 	<b>Principe :</b> Un piège de type entonnoir diffuse une odeur attirant les papillons mâles limitant les accouplements. <b>Méthode :</b> Poser le piège avec phéromone sur une branche assez haut dans l'arbre. 7 pièges par hectare ou distancés de 20m en alignement.

Il existe différents types de matériel d'efficacité variable. Respecter les conditions de mise en œuvre de chacun, voire demander conseil. La lutte peut-être imposée par arrêté municipal ou préfectoral. Un plan de lutte collectif

### Signalez-les !

En remplissant le  
formulaire en ligne sur  
[www.chenille-risque.info](http://www.chenille-risque.info)



Réalisé &



### Contact

Siège social de FREDON BFC  
1 rue J-B Gambut 21200 BEAUNE



[contact@fredonbfc.fr](mailto:contact@fredonbfc.fr)



Financé par

Figure 3 : Méthodes de lutte contre la chenille processionnaire du pin (Source : FREDON BFC).

**Buis :****Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)****Observations :**

**Peu de vols de papillons. Des attaques de chenilles significatives ont été signalées dans la région entre fin juillet et mi-août** (Hurigny 71, Hugier 70, Saint-Aubin 39, Ecole-Valentin 25 et Cuiseaux 71). Les dégâts sont hétérogènes d'un secteur à un autre. A Beaune (21), des jeunes chenilles étaient encore actives début septembre.

**Analyse du risque :**

La pression des chenilles de premières générations a été très forte dans certains secteurs en début d'année pouvant faire penser à une année difficile en termes de gestion du ravageur. Cependant, les précipitations du printemps ont fortement limité les vols du papillon, expliquant le faible nombre de captures et les dégâts très limités jusqu'à maintenant. De plus, comme indiqué dans le BSV précédent, certains buis fortement attaqués en début d'année ont très bien repris par la suite. **Mais attention, par endroit, des attaques de chenilles ont eu lieu en juillet et août sur les nouvelles pousses.**

**Méthodes de lutte :**

**Maintenir les pièges à phéromones et suivre les traitements sur les chenilles jusqu'à la fin de l'année.** Durant la période actuelle et ce déjà depuis le mois de mai, l'ensemble des stades de l'insecte peut potentiellement être observé sur les buis. **Pour rappel, le piégeage à phéromones et le traitement à base de *Bacillus thuringensis* sont complémentaires.**

Pour permettre au végétal de reformer son volume foliaire et éviter la mort par épuisement des réserves, il est possible d'amender le sol ou apporter de l'engrais cet automne (K+P) et au printemps (N fractionné).



**Figure 4 : Dégâts de pyrales sur buis (à gauche) et jeune chenille (à droite)**

**le 02/09/2024 à Beaune (21) (Source : FREDON BFC).**

**Platane :****Tigre du platane (*Corythucha ciliata*)****Observations :**

Nombreuses attaques très importantes à Beaune (21), Verdun-sur-le-Doubs (71), Héricourt (70) et Voray-sur-l'Ognon (70).

**Analyse du risque :**

L'insecte piqueur-suceur provoque des dégâts de pique de nutrition sur les arbres. La présence de l'insecte en grand nombre et la production importante de miellat peuvent être des problématiques pour les riverains. Les tigres peuvent également être vecteurs de maladies.

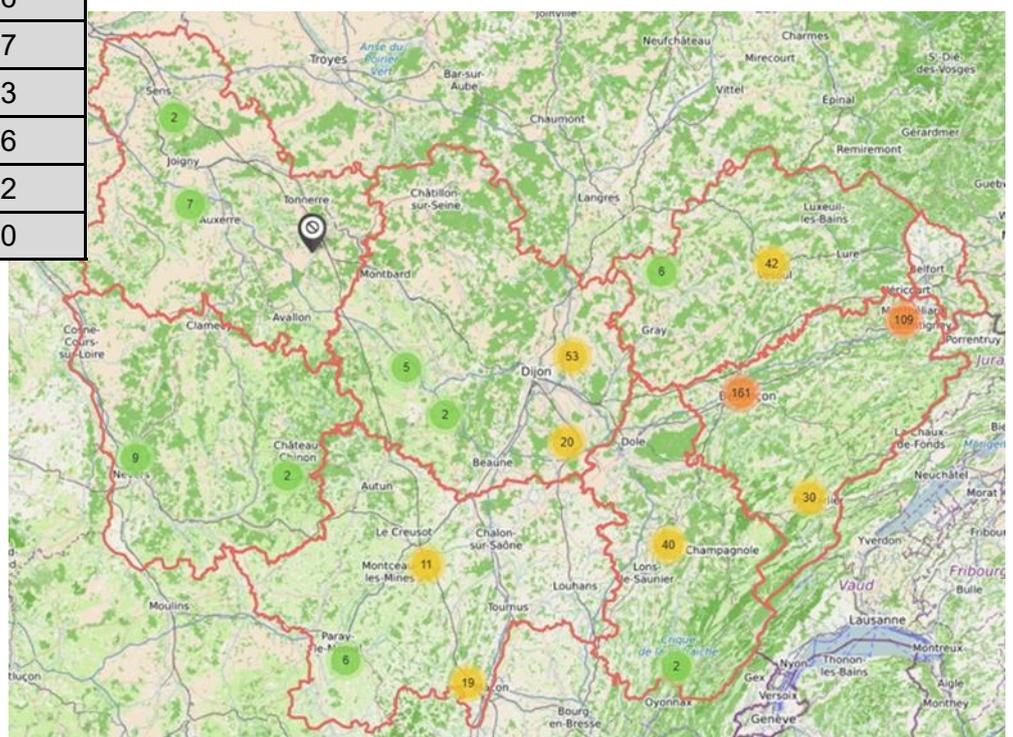
**Méthodes de lutte :**

Possibilité de traiter les arbres avec des nématodes entomopathogènes et des chrysopes lors des fortes infestations.

**Autres :****Frelon asiatique (*Vespa velutina*)**

**Observations :** Nombreux signalements dans notre région cet été.

Nombre de signalement par département	
Doubs	208
Haute Saône	125
Côte d'Or	56
Jura	47
Saône et Loire	43
T. de Belfort	26
Nièvre	12
Yonne	10



**Analyse du risque :**

**Les nids dont la construction a commencé entre mai et juin, atteignent leur taille maximale en début d'automne.** Soyez très vigilant si vous observez des frelons asiatiques, c'est à cette période de l'année que les nids, en raison de leur taille, sont les plus facilement observables. C'est également en automne que les reproductrices de nouvelles générations et les mâles quittent les nids pour se reproduire (vers fin octobre). Seules les reproductrices hivernent et le nid meurt.

**Quelques préconisations :**

Pour éliminer un nid, **faire appel à un professionnel et signaler sa présence** afin de cartographier plus précisément la présence de l'insecte dans notre région et adapter les mesures de lutte localement.



**Figure 5 : Nid secondaire de frelon asiatique dans un catalpa cultivé en conteneur le 16/07/2024 à Courlon-sur-Yonne (89). Attention à ne pas approcher à moins de 5 m. Ce nid va grossir jusqu'à atteindre la taille de trois ballons de rugby fin octobre (Source : FREDON BFC).**

Depuis avril 2024 un plan de lutte régional est déployé dans la région. Une indemnisation du coût de destruction du nid est maintenant possible.



## PLAN DE LUTTE REGIONAL

### Frelon asiatique à pattes jaunes

*Vespa velutina nigrithorax*

Introduite en France en 2004, cette espèce s'est parfaitement acclimatée et menace la biodiversité et l'apiculture.

## RECONNAISSANCE



NE PAS CONFONDRE !



### Frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*)

- 1.7 à 3 cm
- Couleur foncée - **thorax noir, tête noire et face orangée, bout des pattes jaune, abdomen noir** avec une large bande orangée
- Vol rapide et agile
- Nid avec entrée latérale

### Frelon d'Europe (*Vespa crabro*)

- 2.5 à 3.5 cm
- Couleur foncée - **thorax brun/roux, tête brune et face jaune, bout des pattes brun, abdomen jaune rayé de noir**
- Vol lourd
- Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

## IMPACTS



### Sur l'environnement

Le frelon asiatique à pattes jaunes est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, les abeilles : c'est un véritable fléau pour l'apiculture. En effet, ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher. Plus globalement, il nuit à la biodiversité.



### Sur l'Homme

Peu agressifs envers l'Homme, ils peuvent attaquer en grand nombre à proximité d'un nid (<5m). Comme tout hyménoptère, la piqûre, douloureuse, peut entraîner une réaction allergique. En cas de réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

## SIGNALEMENT

En cas de suspicion, réalisez le signalement sur la plateforme [lefreon.com](https://lefreon.com)

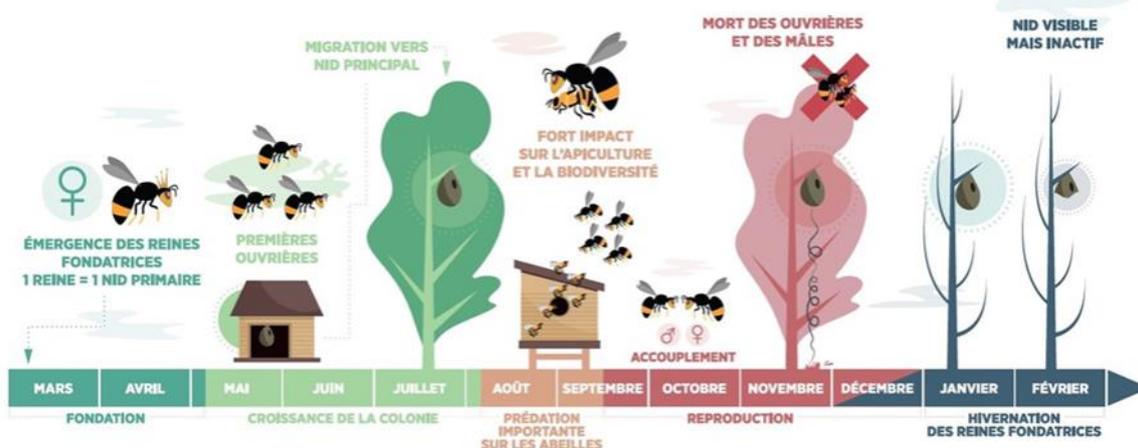


LeFrelon.



Il est dangereux de détruire un nid soi-même ! Pour la destruction, faites appel à une entreprise spécialisée.

## CYCLE DE VIE



## PLAN DE LUTTE REGIONAL

FREDON BFC et le GDS BFC section apicole se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Le principal levier à mobiliser reste le **signalement et la destruction des nids secondaires**.

Au cours de la saison, la colonie va migrer des nids primaires devenus trop petits pour aller construire des nids secondaires. De plus grosse taille, souvent placés plus haut dans les arbres, il faut signaler leur présence ([lefreton.com](http://lefreton.com)) et faire détruire ces nids par une entreprise spécialisée.

Afin d'encourager la destruction des nids, FREDON BFC, bénéficiant d'une subvention via le Fonds vert ainsi que du Conseil Départemental du Jura, redistribue **une aide financière au maximum de 50€ à 100€ par nid détruit**.



Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

- Faire détruire le nid par une **entreprise de désinsectisation référencée dans la Charte de bonnes pratiques**,
- En tant que détenteur du nid, avoir **payé la facture émise par l'entreprise de désinsectisation**,
- Envoyer cette facture acquittée** accompagnée d'une **attestation sur l'honneur** et d'un **RIB** à FREDON BFC en sollicitant une aide à la destruction.

Retrouvez tous les éléments nécessaires à cette demande d'aide financière sur notre site FREDON BFC, rubrique « [Publications/boîte-outils - Frelon Asiatique à pattes jaunes](#) ».



**Signaler >>**

**Signaler la présence de l'espèce à : [Lefreton.com](http://Lefreton.com)**

## Platane, chêne et érable :

### Oïdium

#### Observations :

**Fortes attaques d'oïdium sur érables, platanes et chênes.** Les secteurs les plus touchés observés sont à Beaune (21), Verdun-sur-le-Doubs (71), Arbois (39), Baume-les-Dames (25), Devecey (25) et Héricourt (70).

#### Analyse du risque :

**Les températures estivales et l'humidité apportées par les conditions orageuses sont très favorables au développement des différents oïdiums.** Les contaminations répétées peuvent affaiblir les arbres et les rendre plus sensibles aux autres ravageurs et pathogènes. Les dégâts sont inesthétiques et la chute des feuilles est prématurée.

#### Méthodes de lutte :



**Traitements fongicides à base de soufre** lors de très fortes attaques ou sur les jeunes sujets. Le champignon se conservant dans les rameaux, **il est très intéressant d'effectuer une taille sanitaire (désinfecter les outils à chaque taille) durant l'hiver surtout sur les jeunes arbres** en formation qui seront plus impactés par la maladie. **Effectuer également un traitement au cuivre (type bouillie bordelaise, attention à ne pas surdoser) durant l'hiver et au débourrement** des arbres pour limiter une récurrence précoce de la maladie.

## Marronnier :

### Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

#### Observation :

Nombreux dégâts observés à Beaune (21), Hugier (70), Héricourt (70), Voray-sur-l'Ognon (70) et Baume-les-Dames (25).

#### Analyse du risque :

**L'intensité des dégâts varie fortement d'un secteur à l'autre.** Il est important de signaler que les dégâts observés en 2024 dépendent des attaques de l'année précédente, de la gestion du ravageur et de la sensibilité variétale des plantes. Bien que les dégâts soient inesthétiques ce ravageur n'est pas problématique pour la survie des arbres adultes. Les années de fortes attaques réduisent la vitalité des arbres.

#### Méthodes de lutte :

**Maintenir les pièges à phéromones jusqu'en octobre.**



**Très important, pour limiter les futures attaques de mineuses, le ramassage et l'élimination des feuilles mortes au sol sont primordiaux.** Ceci permet de détruire en grande partie les larves hivernantes et limite les attaques de l'année suivante.



Figure 6 : Dégâts avancés de mineuses du marronnier le 02/09/2024 à Beaune (21) (Source : FREDON BFC).

## Taches foliaires du marronnier - Black Rot (*Guignardia aesculi*)

### Observations :

Contamination importante à Verdun-sur-le-Doubs (71) et Hugier (70). Quelques observations à Héricourt (70) et Voray-sur-l'Ognon (70).

### Analyse du risque :

**Le printemps et l'été humide ont favorisé la pousse de l'ensemble des végétaux mais ces conditions ont également favorisé un large cortège de maladies cryptogamiques foliaires.**

### Quelques préconisations :

**Le ramassage des feuilles mortes à l'automne pour les éliminer par brûlage ou compostage est la meilleure méthode pour réduire l'inoculum du champignon s'y trouvant (méthode de lutte comme cité précédemment également efficace contre la mineuse).**

**Les tailles sanitaires régulières des arbres permettent de favoriser la circulation de l'air et de faire sécher plus facilement les feuilles.** Des feuilles et des rameaux plus rapidement secs limitent le développement de la maladie. Désinfecter les outils de coupe.



Figure 7 : Forte attaque de Black Rot sur marronnier le 03/09/2024 à Verdun-sur-le-Doubs (71) (Source : FREDON BFC).

## Tous feuillus :

### Anthracnose

#### Observations :

**Diverses anthracnoses observées.** Anthracnose sur saules à Baume-les-Dames (25) et Héricourt (70). Sur bouleaux à Baume-les-Dames (25) et Châtillon-le-Duc (25), sur platanes à Devecey (25), sur aulnes à Héricourt (70) et Voray-sur-l'Ognon (70) et sur tilleuls à Voray-sur-l'Ognon (70).

#### Analyse du risque :

Les infestations n'ont pas un impact très négatif sur les arbres de grandes tailles. Les arbres attaqués devraient facilement refeuiller. Le champignon a été favorisé par le frais et l'humidité des nuits.

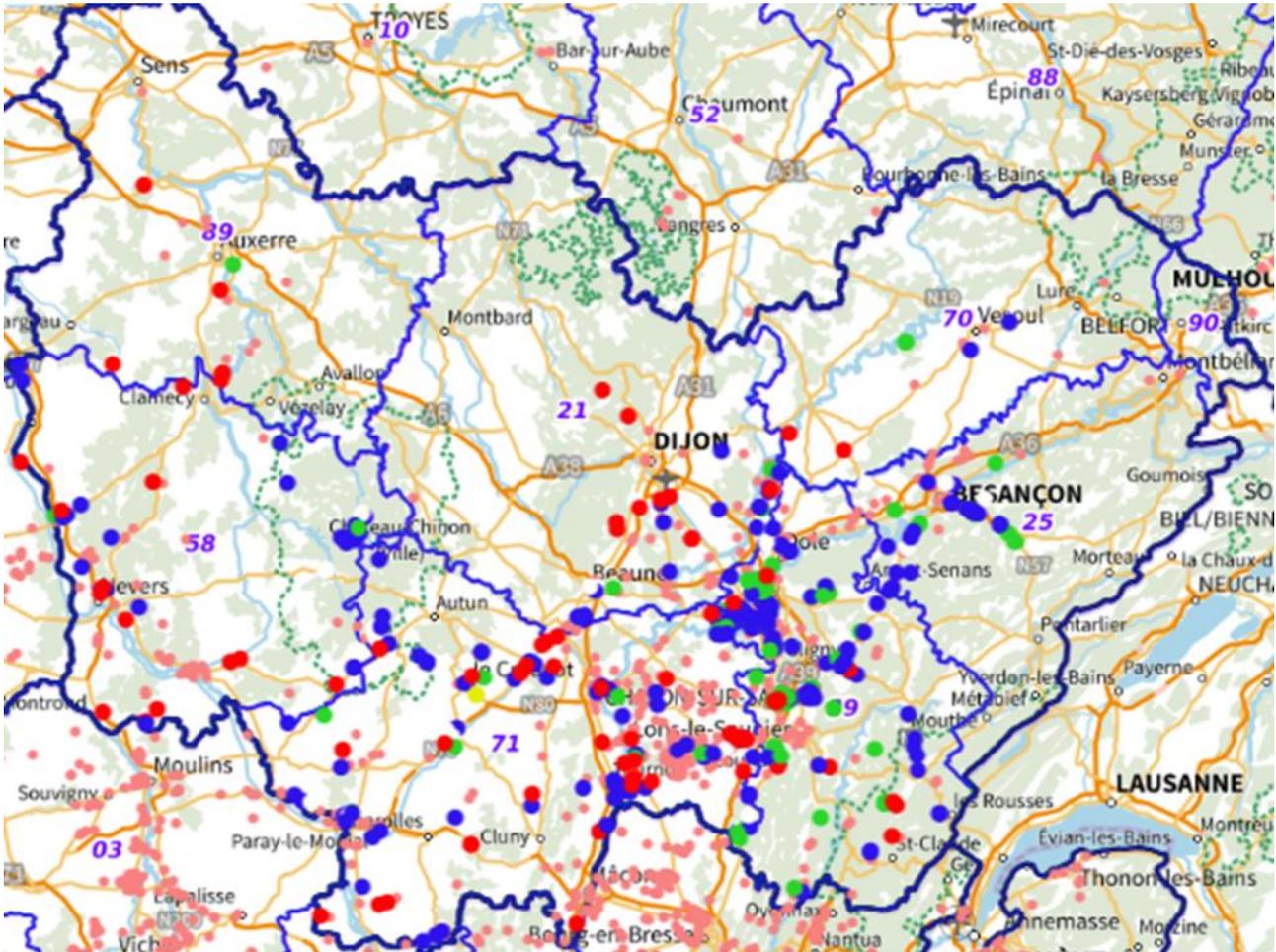


#### Méthodes de lutte :

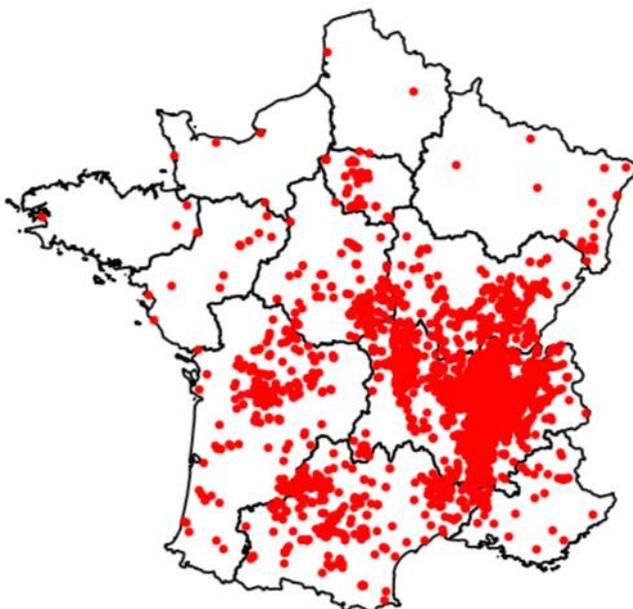
**Les pulvérisations préventives de bouillie bordelaise ou de purin de prêle** sont possibles pour éviter la maladie au débourrement du feuillage.

#### Quelques préconisations :

**Eviter les excès d'engrais**, surtout azoté, qui favorisent la maladie (appliquer en doses fractionnées) et **ramasser et évacuer les feuilles mortes à l'automne** pour limiter la présence de l'inoculum du champignon.

**Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) :****Observations** : 590 signalements dans la région.Source : [signalement-ambrosie.atlasante.fr](http://signalement-ambrosie.atlasante.fr)

Signalement à Valider  
 Signalement validé  
 Signalement validé et détruits

**Signalements en France**Source : [signalement-ambrosie.atlasante.fr](http://signalement-ambrosie.atlasante.fr)

**Analyse du risque :**

**Les ambrosies sont en fin floraison. Eliminer les plantes d'ambrosie avant grenaison** (vers le 15 septembre) ; akènes viables pendant des dizaines d'années. Vérifier la maturité par échantillonnage. Lorsque les deux pistils sont encore visibles vous pouvez encore laisser sur place les plantes arrachées ou fauchées. Eviter absolument la constitution de stocks semencier dans le sol, et la dissémination des graines (ruissèlement, flottaison, transport dans les lots souillés, granulats ; récolte agricole ; engins BTP et agricoles). En cas de présence de graines mures, vous pouvez les **brûler sur place en demandant un document CERFA à votre DDT** avec l'approbation de votre référent communal « ambrosie » (dérogation aux circulaires sanitaires départementales interdisant le brûlage à l'air libre des déchets végétaux).



**Figure 8 : Ambrosie en fleur. Attention : approcher la plante avec un masque FFP2 et des vêtements de rechange, laver vous les cheveux.**

*Mamirolles le 28/09/2024 (Source : FREDON BFC).*

**Lutte biologique :**

La chrysomèle de l'ambroisie (*Ophraella communa*), insecte mangeur d'ambroisie observé dans la région Lyonnaise : reconnaître l'insecte et informer FREDON BFC de sa présence [contact@fredonbfc.fr](mailto:contact@fredonbfc.fr).



**Figure 9 : *Ophraella communa*, chrysomèle (coléoptère) phyllophage de l'ambroisie** (Source : signalement-ambroisie.atlasante.fr, plus d'infos : <https://ambroisie-risque.info/ophraella-communa-est-arrivee-en-france/>).

**Signaler >>**

Signaler la présence de l'espèce à : [signalement-ambroisie.atlasante.fr](https://signalement-ambroisie.atlasante.fr)

## Article évènementiel : Le frelon oriental (*Vespa orientalis*) :

### Origine et répartition :

En 2021, une nouvelle espèce de frelon potentiellement envahissant a été détectée en France. Il s'agit du frelon oriental (*Vespa orientalis*) déjà présent en Europe dans le sud de l'Italie, dans les Balkans, en Grèce et en Turquie. Son aire de répartition s'étend sur une large bande allant de l'Afrique du Nord, en passant par la péninsule arabique jusqu'au Népal et à la côte indienne de l'océan Indien. **L'insecte a été détecté en septembre 2021 à Marseille. En 2023, la surveillance accrue de l'insecte a permis de confirmer sa présence dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes.** Ceci confirme son expansion progressive vers le nord de l'Europe qui est probablement liée au réchauffement climatique.

### Description :

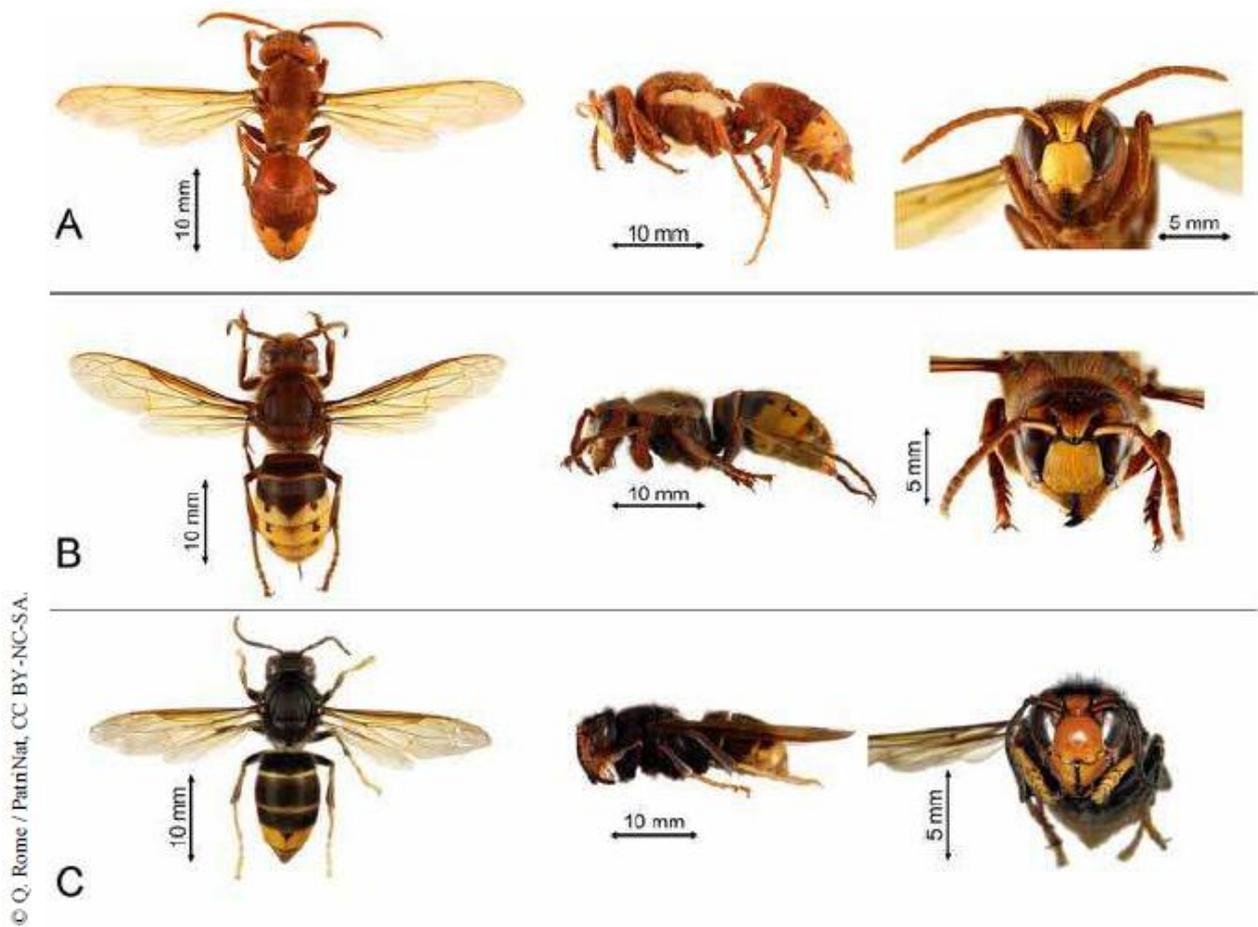
Le frelon oriental a une taille équivalente au frelon d'Europe (*Vespa crabro*). **Les ouvrières mesurent entre 18 à 23 mm de long et les femelles sexuées et les mâles mesurent entre 25 à 35 mm.** Il est facilement identifiable par ses couleurs. **Le corps de l'insecte est entièrement roux. Seuls la face de l'insecte et les derniers articles de l'abdomen présentent une couleur jaune.**

### Analyse du risque :

**La pique du frelon oriental n'est pas plus dangereuse que celle des abeilles et des guêpes et il n'est pas plus agressif que le frelon d'Europe.** Comme les autres frelons, le frelon oriental consomme des liquides sucrés (nectars, fruits mûrs, etc.) et des protéines animales pour nourrir ses larves (insectes chassés et charognes). Comme le frelon asiatique, **le frelon oriental est un prédateur des abeilles domestiques et donc une future problématique pour nos apiculteurs.** Il a le même mode de chasse que le frelon asiatique. Il se positionne en vol stationnaire à la sortie des ruchers pour chasser. Ceci provoque un grand stress pour les abeilles des colonies attaquées. La problématique du frelon oriental risque de s'ajouter à celle du frelon asiatique.



**Figure 10 : Ouvrière de frelon oriental observée à Marseille en 2021** (Source : Rome, Q. et Gayral, I. 2021. Une nouvelle espèce exotique de frelon détectée en France, le frelon oriental. LSA, 306 : 552-560.).



**Figure 11 : Morphologie du frelon oriental (A), du frelon d'Europe (B) et du frelon asiatique à pattes jaunes (C) (Source : Rome, Q. et Gayral, I. 2021.**

*Une nouvelle espèce exotique de frelon détectée en France, le frelon oriental. LSA, 306 : 552-560.*

## Point de vigilance sur les organismes nuisibles réglementés :

### Qu'est-ce qu'un organisme nuisible réglementé (ONR) ?

Un nouveau règlement européen relatif à la santé des végétaux (règlement 2016/2031) est entré en application le 14 décembre 2019. Il prévoit que les listes d'organismes nuisibles soient fixées par la Commission Européenne. Ce règlement introduit une nouvelle classification des organismes nuisibles aux végétaux, ce qui permet une meilleure priorisation des actions et des mesures à prendre contre ces organismes nuisibles.

Les deux catégories principales d'organismes réglementés sont les Organismes de Quarantaine (OQ) et les Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ).

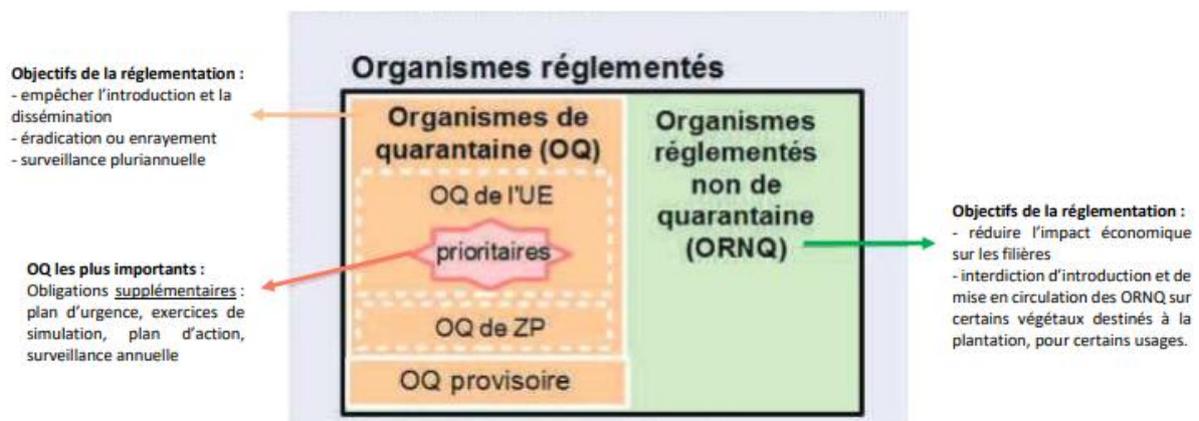


Figure 12 : Schéma illustrant la classification des organismes réglementés

(Source : Guide de l'inspection phytosanitaire, FREDON BFC).

### Organismes de quarantaine (OQ)

Un organisme nuisible peut être classé Organisme de Quarantaine (OQ) pour l'ensemble du territoire de l'UE (OQ-UE) ou bien pour une zone particulière appelée zone protégée (OQ-ZP). **La catégorie des OQ correspond à des organismes nuisibles qui sont soit absents du territoire ou de la zone concernée, soit présents mais non largement disséminés. En revanche, ils sont susceptibles d'entrer, de s'établir ou de se disséminer sur ce territoire et d'y avoir une incidence économique, environnementale ou sociale inacceptable.** Par conséquent, des mesures très strictes doivent être prises pour empêcher leur entrée ou leur dissémination sur lesdits territoires.

Certains OQ sont considérés comme prioritaires (on parle alors d'OQP) : il s'agit des OQ dont l'incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est la plus grave pour le territoire de l'UE. Ils constituent une priorité absolue pour les États membres de l'UE. Le règlement délégué (UE) 2019/1702 du 1er août 2019 fixe une vingtaine d'OQP. Parmi ceux-ci figurent par exemple : *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais *Popillia japonica*, les deux capricornes asiatiques *Anoplophora glabripennis* et *Anoplophora chinensis*.

## Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ)

Un organisme nuisible est classé ORNQ s'il répond aux conditions suivantes :

- il est présent sur le territoire de l'UE ;
- il se transmet principalement par des végétaux spécifiques destinés à la plantation ;
- sa présence sur les végétaux destinés à la plantation a une incidence économique inacceptable sur l'usage prévu de ces végétaux destinés à la plantation.

La réglementation vise à ce que leur introduction ou leur circulation sur le territoire de l'UE soit interdite sur les végétaux susceptibles de les véhiculer. Pour certains ORNQ, des mesures peuvent être fixées afin de maintenir leur présence en-deçà de seuils d'acceptabilité fixés pour les végétaux destinés à la plantation concernés.

En tant que professionnels et passionnés du végétal vous êtes un maillon essentiel de la surveillance des organismes nuisibles réglementés. Les serres horticoles, les pépinières, les jardins, les espaces verts et les infrastructures diverses sont des lieux de très grande diversité végétale (espèces et origines) et de très grand brassage (circulation de marchandises et de personnes). **Ces lieux sont de fait à grands risques d'introduction d'ONR et donc stratégiques pour leurs surveillances et pour la protection de l'ensemble des filières agricoles.**

Ci-dessous, les principaux ONR pouvant potentiellement être retrouvés sur les végétaux cultivés en milieux paysagers, en pépinières et en horticulture. A la suite de l'ONR, son nom vernaculaire est indiqué entre parenthèse et les végétaux sensibles sont indiqués à la suite d'une flèche. Attention, les listes de végétaux sensibles pour chaque ONR ne sont pas exhaustives. Ces organismes n'étant pas présents sur le territoire de l'Union Européenne ou présents de manière sporadique, rien n'exclut leurs présences potentielles sur d'autres végétaux une fois introduits. De plus, pour chaque ONR, un lien en direction de fiches de reconnaissance spécifiques est indiqué. Ces fiches de reconnaissances sont celles présentes sur la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Végétale. Un lien vers des photos concernant l'organisme en question est également indiqué. Les photos sont celles présentes sur le site internet de l'EPPO (Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes).

**Pour rappel, dans l'intérêt général, la suspicion de présence des organismes de quarantaine est soumise à déclaration obligatoire aux autorités compétentes (DRAAF-SRAL) et la lutte est obligatoire.**

Pour contacter le Pôle Santé des végétaux, dans le cadre du passeport phytosanitaire et de la surveillance des organismes règlementés et émergents en Bourgogne Franche-Comté : téléphone : 03.39.59.40.95, mail : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

***Agrilus anxius*** (agrile du bouleau) à *Betula spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique AGRLAX Agrilus anxius.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AGRLAX_Agrilus_anxius.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/AGRLAX/photos>

***Agrilus planipennis*** (agrile asiatique du frêne) à *Fraxinus spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique AGRLPL Agrilus planipennis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AGRLPL_Agrilus_planipennis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/AGRLPL/photos>

***Aleurocanthus spiniferus*** (aleurode épineux du citronnier) à *Citrus*, *Ficus carica*, *Malus domestica*, *Prunus armeniaca*, *Prunus cerasus*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Prunus persica var. nucipersica*, *Pyrus communis*, *Vitis vinifera*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique ALECSN Aleurocanthus spiniferus.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ALECSN_Aleurocanthus_spiniferus.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/ALECSN/photos>

***Anoplophora chinensis*** (capricorne asiatique des agrumes) à *Acer spp.*, *Aesculus spp.*, *Alnus spp.*, *Betula spp.*, *Carpinus spp.*, *Citrus spp.*, *Cotoneaster spp.*, *Corylus avellana*, *Fagus spp.*, *Lagerstroemia spp.*, *Malus domestica*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Prunus domestica*, *Pyrus communis*, *Ulmus spp.*, *Castanea spp.*, *Juglans spp.*, *Morus spp.*, *Vaccinium spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique ANOLCN Anoplophora chinensis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ANOLCN_Anoplophora_chinensis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/ANOLCN/photos>

***Anoplophora glabripennis*** (capricorne asiatique) à *Acer spp.*, *Aesculus hippocastanum*, *Betula spp.*, *Elaeagnus spp.*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Salix spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Albizia julibrissin*, *Alnus spp.*, *Corylus colurna*, *Elaeagnus angustifolia*, *Fagus spp.*, *Fraxinus spp.*, *Koeleria paniculata*, *Malus domestica*, *Morus alba*, *Prunus serrulata*, *Pyrus*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique ANOLGL Anoplophora glabripennis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ANOLGL_Anoplophora_glabripennis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/ANOLGL/photos>

**Aromia bungii** (longicorne à col rouge) è *Prunus armeniaca*, *Prunus persica*, *Prunus domestica*, *Prunus avium*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_AROMBU\\_Aromia\\_bungii.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AROMBU_Aromia_bungii.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/AROMBU/photos>

**Bretziella fagacearum** (flétrissement américain du chêne) è *Quercus spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_CERAFA\\_Bretziella\\_fagacearum.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CERAFA_Bretziella_fagacearum.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/CERAFA/photos>

**Bursaphelenchus xylophilus** (nématode du pin) è *Pinus spp.*, *Abies*, *Cedrus*, *Larix*, *Pseudotsuga menziesii*, *Chamaecyparis*, *Thuja*, *Tsuga*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_BURSXY\\_Bursaphelenchus\\_xylophilus.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_BURSXY_Bursaphelenchus_xylophilus.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/BURSXY/photos>

**Ceratocystis platani** (chancre coloré du platane) è *Platanus*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_CERAFP\\_Ceratocystis\\_platani.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CERAFP_Ceratocystis_platani.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/CERAFP/photos>

**Conotrachelus nenuphar** (charançon américain du prunier) è *Prunus domestica*, *Prunus persica*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_CONHNE\\_Conotrachelus\\_nenuphar.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CONHNE_Conotrachelus_nenuphar.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/CONHNE/photos>

**Dendrolimus sibiricus** è *Abies*, *Larix*, *Picea*, *Pinophyta*, *Pinus*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_DENDSI\\_Dendrolimus\\_sibiricus.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_DENDSI_Dendrolimus_sibiricus.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/DENDSI/photos>

**Diaphorina citri** (psylle de l'oranger) è agrumes

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_DIAACI\\_Diaphorina\\_citri.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_DIAACI_Diaphorina_citri.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/DIAACI/photos>

**Fusarium oxysporum f. sp. Cubense Tropical race 4** (fusariose du bananier) è *Musa*

<https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/>

[Fiche\\_Diagnostique\\_FUSAC4\\_Fusarium\\_oxysporum\\_f\\_sp\\_cubense\\_Tropical\\_race\\_4.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_FUSAC4_Fusarium_oxysporum_f_sp_cubense_Tropical_race_4.pdf)

**Geosmithia morbida** (maladie des milles chancres) è *Juglans spp.*, *Juglans nigra* très sensible

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_GEOHMO\\_Geosmithia\\_morbida.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_GEOHMO_Geosmithia_morbida.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/GEOHMO/photos>

**Grapevine flavescence dorée phytoplasma** (phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne) è *Vitis vinifera*

<https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/>

[Fiche\\_Diagnostique\\_PHYP64\\_Grapevine\\_flavescence\\_doree\\_phytoplasma.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PHYP64_Grapevine_flavescence_doree_phytoplasma.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/PHYP64/photos>

**Lopholeucaspis japonica** (kermes japonais) è *Citrus spp.*, *Malus domestica*, *Acer*, *Camellia*, *Cytisus*, *Diospyros kaki*, *Ficus carica*, *Laurus nobilis*, *Magnolia grandiflora*, *Punica granatum*, *Prunus avium*, *Pyrus pyrifolia*, *Rosa*, *Syringa vulgaris*, *Tilia*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_LOPLJA\\_Lopholeucaspis\\_japonica.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_LOPLJA_Lopholeucaspis_japonica.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/LOPLJA/photos>

**Phytophthora ramorum** (agent de la mort subite du chêne) è *Abies*, *Acer*, *Aesculus*, *Arbutus unedo*, *Betula*, *Camellia*, *Castanea sativa*, *Chamaecyparis lawsoniana*, *Corylus*, *Fagus*, *Fraxinus*, *Ilex aquifolium*, *Larix*, *Picea sitchensis*, *Pieris japonica*, *Pseudotsuga menziesii*, *Quercus ilex*, *Rhododendron*, *Salix caprea*, *Sorbus aucuparia*, *Syringa*, *Taxus*, *Viburnum*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_PHYTRA\\_Phytophthora\\_ramorum.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PHYTRA_Phytophthora_ramorum.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/PHYTRA/photos>

**Pityophthorus juglandis** (scolyte des pousses du noyer) è *Juglans spp.*, surtout *Juglans nigra*, *Pterocarya*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_PITOJU\\_Pityophthorus\\_juglandis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PITOJU_Pityophthorus_juglandis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/PITOJU/photos>

**Pomacea sp.** (ampullaire) è Plantes des milieux humides, *Oryza sativa*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_1POMAG\\_Pomacea\\_sp.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_1POMAG_Pomacea_sp.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/POMASP/photos>

<https://gd.eppo.int/taxon/POMACA/photos>

<https://gd.eppo.int/taxon/POMAIN/photos>

**Popillia japonica** (hanneton japonais) è *Acer spp.*, *Aesculus hippocastanum*, *Betula spp.*, *Castanea spp.*, *Juglans spp.*, *Malus spp.*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Rosa spp.*, *Rubus spp.*, *Salix spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Vitis spp.*, *Zea mays*, *Fragaria X ananassa*, *Glycine max*, graminées prairiales, *Citrus spp.*, *Poaceaea*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_POPIJA\\_Popillia\\_japonica.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_POPIJA_Popillia_japonica.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>

**Saperda candida** (saperde du pommier) è *Amelanchier*, *Malus domestica*, *Prunus avium*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Aronia*, *Cydonia oblonga*, *Cotoneaster*, *Crataegus*, *Pyrus*, *Sorbus*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique SAPECN Saperda candida.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_SAPECN_Saperda_candida.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/SAPECN/photos>

**Sphaerulina musiva** (chancre septorien du peuplier) è *Populus spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique MYCOPP Sphaerulina musiva.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_MYCOPP_Sphaerulina_musiva.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/MYCOPP/photos>

**Spodoptera frugiperda** (légionnaire d'automne) è graminées diverses, *Zea mays*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique LAPHFR Spodoptera frugiperda.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_LAPHFR_Spodoptera_frugiperda.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/LAPHFR/photos>

**Tomato ringspot virus** (virus des taches en anneaux de la tomate) è *Cucumis sativus*, *Cucurbita pepo*, *Fragaria sp.*, *Fraxinus americana*, *Gladiolus sp.*, *Glycine max*, *Hydrangea sp.*, *Pelargonium sp.*, *Prunus amygdalus*, *Prunus cerasifera*, *Prunus cerasus*, *Prunus persica*, *Ribes nigrum*, *Ribes rubrum*, *Rubus idaeus*, *Solanum lycopersicum*, *Vaccinium corymbosum*, *Vaccinium myrtillus*, *Vitis vinifera*, *Solanum melongena*, *Capsicum annuum*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique TORSV0 Tomato ringspot virus.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_TORSV0_Tomato_ringspot_virus.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/TORSV0/photos>

**Xylella fastidiosa** è *Polygala spp.*, *Olea europea*, *Nerium oleander*, *Prunus spp.*, *Vitis spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique XYLEFA Xylella fastidiosa.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLEFA_Xylella_fastidiosa.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/XYLEFA/photos>

**Xylotrechus chinensis** (perceur chinois ou longicorne tigre) è *Morus alba*, *Morus bombycis*, *Morus nigra*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique XYLOCH Xylotrechus chinensis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLOCH_Xylotrechus_chinensis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/XYLOCH/photos>



Techniques de lutttes biologiques



Espèces à enjeux pour la santé humaine



Espèces exotiques envahissantes

Retrouvez toutes les fiches Biodiversité & Santé des agro-systèmes sur : <https://ecophyto-bfc.fr/documentation/fiches-biodiversite/>

**Note Flore BORDS de CHAMPS BSV-Biodiv - 131022 V5.2**  
 .pdf - 4 Mo

Flora des bords de champs  
 et santé des Agro-Écosystèmes

Édité le mardi 02 mai 2023

**TÉLÉCHARGER**

**Vers de terre - Note nationale biodiversité - BSV2.0**  
 .pdf - 1 Mo

Vers de terre  
 Santé des Agro-Écosystèmes

Édité le vendredi 21 avril 2023

**TÉLÉCHARGER**

**Abeilles sauvages - Note nationale biodiversité - BSV2.0**  
 .pdf - 3 Mo

Abeilles sauvages  
 Santé des Agro-Écosystèmes

Édité le vendredi 21 avril 2023

**TÉLÉCHARGER**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par Johanna COURAUDON - ASTREDHOR EST, avec la collaboration de la FREDON Bourgogne-Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'office français de la biodiversité.

Avec la participation financière de

